



Amis du Temps Libre : Protocole sanitaire lié à la Covid 19

- Marches les jeudis matins
 - Balades les mardis matins
-
- Ne pas avoir les moindres symptômes de la Covid 19 ou variants.
 - Ne pas être cas contact.

Pratique autorisée dans **le strict respect des gestes barrières** :

- **Port du masque obligatoire** :
 - . lors du covoiturage,
 - . à l'arrivée,
 - . dans les villes et les villages traversés.
- Se saluer sans serrage de main, ni embrassade,
- Distance de 2 mètres entre les participant (e) s,
- Disposer de gel hydro-alcoolique,
- Groupes limités à 6 personnes (encadrement compris)